



CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DE MARTINIQUE

**EXAMEN PROFESSIONNEL D'AVANCEMENT DE GRADE
DE REDACTEUR TERRITORIAL PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE
SESSION 2016**

Mercredi 11 janvier 2017

EPREUVE ECRITE :

Rédaction d'un rapport à partir des éléments d'un dossier portant sur les missions, compétences et moyens d'action des collectivités territoriales, assorti de propositions opérationnelles.

Durée : 3 heures

Coefficient : 1

A LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- ✓ Vous ne devez faire apparaître dans votre copie **aucun signe distinctif** tels que :
paraphe, signature, initiales, numéro de convocation, votre nom ou nom fictif, nom de votre collectivité employeur, commune où vous résidez ou composez.
- ✓ Seules les références (nom de collectivité, nom de personne, ...) **figurant le cas échéant sur le sujet ou dans le dossier** peuvent apparaître dans votre copie.
- ✓ Seul l'usage d'un stylo non effaçable à encre noire ou bleue est autorisé (bille ou feutre).
L'utilisation d'une autre couleur pour écrire ou souligner, sera considérée comme un signe distinctif, de même que l'utilisation d'un surligneur.
- ✓ Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

Le non respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.

Ce sujet comprend 30 pages, y compris celle-ci.

Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend le nombre de pages indiqué.

S'il est incomplet, en avertir un surveillant.

Vous êtes rédacteur territorial principal de 1^{ère} classe au service Animation de la direction des Services à la population de la commune d'Interâge.

La commune, notamment par le biais du CCAS, propose diverses activités à destination des personnes âgées mais qui ont peu évolué au fil des années.

Dans un premier temps, votre directeur vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, un rapport sur le rôle des collectivités territoriales face aux enjeux de la solidarité intergénérationnelle.

10 points

Dans un deuxième temps, il vous demande un ensemble de propositions opérationnelles pour mettre en place un programme d'activités intergénérationnelles à destination du plus grand nombre.

Pour traiter cette seconde partie, vous mobiliserez également vos connaissances.

10 points

Liste des documents :

- Document 1 :** « Luc Broussy : "Les collectivités locales doivent s'adapter au vieillissement de la population" » – *Article de presse Décideurs en région* – Septembre 2013 – 2 pages
- Document 2 :** « Les Français et l'intergénérationnel » – *Extrait de l'enquête TNS sofras/Ircantec* – 12 décembre 2013 – 1 page
- Document 3 :** « Solidarités intergénérationnelles : comment les collectivités territoriales s'en saisissent-elles ? » – *Synthèse de l'atelier des Entretiens territoriaux de Strasbourg* – Décembre 2007 – 6 pages
- Document 4 :** « Huit thématiques soulevées par l'OMS » (extrait) – *Guide français des villes amies des aînés – La Documentation française* – 2014 – 4 pages
- Document 5 :** Loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement (extraits) – *Légifrance* – 28 décembre 2015 – 1 page
- Document 6 :** Article L.120-17 du Code du service National – *Légifrance* – 1 page
- Document 7 :** « Actions intergénérationnelles » – *CCAS de la Possession (la Réunion) – Banque d'expérience UNCASS* – 2015 – 4 pages
- Document 8 :** « Des facteurs de changement - Vieillesse démographique et territoires : les personnes âgées à travers la France, aujourd'hui et à 2040 » (extrait) – *Guy Desplanques – Territoires 2040 n° 6 – La Documentation française – DATAR* – 2012 – 2 pages
- Document 9 :** « Bien vivre ensemble entre générations – Les initiatives des associations » (extrait) – *Communauté d'agglomération du Grand Poitiers* – site grandpoitiers.fr consulté en mars 2016 – 1 page
- Document 10 :** « La société intergénérationnelle au service de la famille » (extraits) – *Raoul Briet, Marc de Montalembert – Conférence de la famille* – 2006 – 5 pages
- Document 11 :** « La loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement » (extrait) – *Dossier de presse du Ministère des Affaires sociales, de la santé et des droits des femmes* – Janvier 2016 – 1 page

Documents reproduits avec l'autorisation du CFC

Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.

Luc Broussy : « Les collectivités locales doivent s'adapter au vieillissement de la population »

Le conseiller général du Val-d'Oise a remis un rapport sur l'adaptation de la société au vieillissement de la population. Il revient sur l'importance des mutations qui vont survenir dans les prochaines décennies et sur le rôle central que vont jouer les collectivités locales dans ces évolutions.

12/09/2013 16:56

Vous êtes l'auteur d'un rapport sur l'adaptation de la société française au vieillissement de sa population. Derrière ce terme de vieillissement se cache une réalité complexe...

Luc Broussy : Parler de « personnes âgées » n'a pas de sens en soi. Nous évoquons des gens de 60 comme de 95 ans. Il faut mieux appréhender cette population par les différents temps de la vieillesse. La grande majorité des 15 millions de retraités appartient au premier, celui où la personne se porte bien et a des liens sociaux. Dans le second, des problèmes surviennent : fragilité physique, isolement ou difficultés financières. Enfin, le troisième temps va apparaître majoritairement au-delà de 85 ans. C'est celui de la perte d'autonomie.

Comment appréhender ce vieillissement ?

Luc Broussy : Deux constats doivent aussi être pris en compte pour comprendre ce monde des retraités. Le premier est sociologique : les générations qui arrivent à la retraite savent ce que recouvrent les questions de dépendance, elles y ont été confrontées pour leurs parents. Le second est démographique : le nombre de personnes de plus de 85 ans valides va exploser. En 2050, cela représentera 3 millions d'individus sur les 5 millions que comptera alors cette catégorie d'âge.

Autant de catégories de retraités auxquelles il faut proposer des produits et services adaptés ?

Luc Broussy : L'accompagnement du vieillissement de la population peut se transformer en autant d'opportunités économiques. Il y a eu, en avril dernier, la création d'une filière industrielle, la Silver Valley, qui a vocation à structurer l'offre des acteurs qui développent des produits ou prestations autour des personnes âgées. C'est la première fois que toutes les parties prenantes (pouvoirs publics, professionnels du vieillissement, industriels, financeurs etc.) se retrouvaient autour d'une même table. C'est une étape fondamentale qui a d'ailleurs déjà eu lieu au Japon et en Allemagne, où le processus de vieillissement est plus avancé que le nôtre.

Vous dites que les collectivités locales doivent être les interlocuteurs de cette politique. Comment vont-elles accompagner ce mouvement ?

Luc Broussy : Dès lors que les personnes âgées vont continuer à vivre dans leur logement, leur quartier, leur ville, cela va impacter directement les collectivités locales. Elles doivent donc s'adapter. Les plus de 60 ans représentent 34 % de la population en Creuse, et 46 % dans 20 ans. Cela aura donc des conséquences directes sur les modèles de développement locaux. Cela étant dit, une grande difficulté existe : le vieillissement est très inégal sur le territoire. Ce n'est que 15 % de la population de Seine-Saint-Denis qui a aujourd'hui plus de 60 ans, 21 % dans 20 ans. Il faut donc que le financement de la dépendance ne repose plus aux trois-quarts sur les départements car le système en place est totalement inégalitaire. Il doit être nationalisé et réparti entre les départements en fonction de leur réalité démographique.

Les collectivités travaillent-elles d'ores et déjà à l'adaptation de leur environnement à ce vieillissement ?

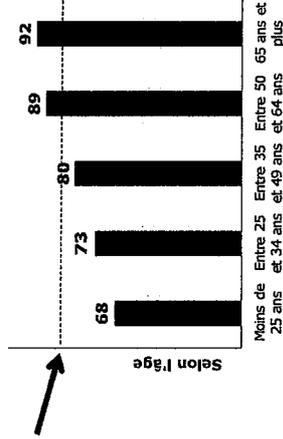
Luc Broussy : Oui, beaucoup d'initiatives sont d'ailleurs déjà en place. Et cela va se développer : il va falloir localiser de plus en plus la prise en charge et l'action sociale, le rôle des intercommunalités et des mairies va donc aller crescendo. A Bourg-de-Péage, dans la Drôme, par exemple, un immeuble de logements sociaux vient d'être construit dans le cœur de ville et une partie sera réservée aux personnes âgées afin qu'elles ne soient plus isolées en périphérie de la ville. Autre initiative intéressante : dans le département du Rhône, toute nouvelle construction dans des zones prédéfinies doit comprendre au moins 20 % de logements adaptés aux personnes âgées. Il faudrait étendre une telle idée à la France entière. Enfin, beaucoup d'adaptations plus modestes sont également possibles comme réinstaller des bancs publics ou rallonger le temps des feux rouges.

Quel rôle les banques ont-elles à jouer dans cette adaptation au vieillissement ?

Luc Broussy : Elles doivent tout d'abord être attentives à ce que l'avancée dans l'âge ne soit pas un facteur discriminant, notamment en termes de crédit bancaire. Et puis il serait bon de se pencher en France sur le prêt hypothécaire viager. Le constat est simple : 75 % des seniors sont propriétaires de leur logement. C'est donc une population qui a parfois de faibles revenus mais un patrimoine immobilier conséquent. Avec ce prêt assorti d'une garantie de l'Etat, les banques pourraient rendre plus liquide une épargne dormante. Si on hypothéquait tout ou partie du logement et que l'on gageait par exemple 50 % de sa valeur, on servirait ainsi une rente qui constituerait un complément appréciable, la personne âgée pouvant ainsi mieux assumer des frais liés à son vieillissement.

Au final, un excellent niveau d'engagement des Français dans des activités de solidarité intergénérationnelle, qu'elles soient familiales ou non

82% des Français participent actuellement à une activité de solidarité intergénérationnelle



Base : Ensemble (1007)
Participez-vous ou avez-vous déjà participé à l'une des activités de solidarité intergénérationnelle suivantes ?

2

Dans les faits, un réel engagement pour les activités de solidarité intergénérationnelle

L'intergénérationnel à travers les mots des Français...

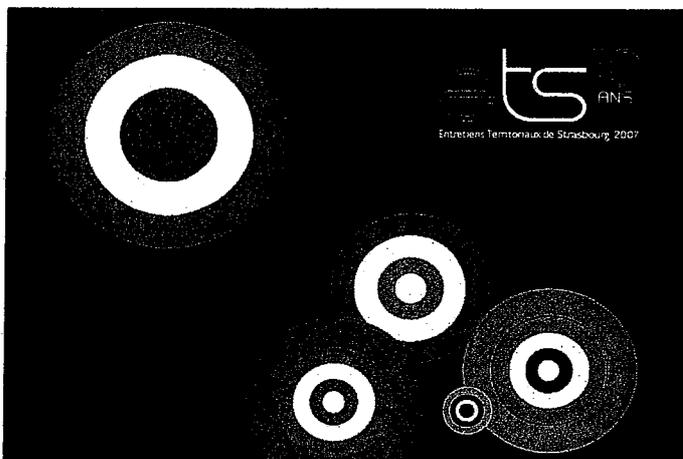


Représentation graphique des verbatims issus de la question ouverte : plus le mot est fréquemment cité, plus il apparaît en gros.

Base : Ensemble (1007)
Pour vous, qu'est-ce que l'intergénérationnel ?
Qu'est-ce que cela veut dire ? QUESTION OUVERTE

3

L'intergénérationnel : essentiel pour les Français



Solidarités intergénérationnelles : comment les collectivités territoriales s'en saisissent-elles ?

Atelier organisé par la Gazette santé social

- SYNTHÈSE -

Intervenants :

Amandine BACOU, représentante du CCAS d'Angers

Benjamin BRILLAUD, coordinateur de la réflexion nationale FNAU sur le vieillissement, agence de développement et d'urbanisme de l'aire urbaine nancéienne (ADUAN)

Bernard PIVETTE, rapporteur, conseil économique et social régional de Bretagne

Cet atelier était animé par Marie BIDAULT, rédactrice en chef adjointe, La Gazette santé social

I. Introduction (Marie BIDAULT)

Les termes « *solidarités intergénérationnelles* » peuvent sembler passe-partout. Pourtant, ils recouvrent un défi de taille : un défi démographique. Selon les différents scénarios de l'INSEE, les plus de 60 ans représenteront 30 % à 40 % de la population en 2050. Ce vieillissement aura des conséquences multiples qui vont être abordées, dans cet atelier, sous l'angle des politiques publiques.

Les élus et professionnels ont tendance à poser la question de la participation des plus âgés en termes de services spécifiques. Ce processus de catégorisation de la vieillesse prive cette population d'un accès aux politiques urbaines et familiales. L'espérance moyenne de vie a augmenté de trente ans en un siècle. Cette évolution doit être considérée comme une chance, même si elle impose de nouvelles réflexions.

L'expression « *solidarités intergénérationnelles* » doit donc s'entendre comme le contraire de « *ségrégation* ». Il s'agit de mener des politiques publiques qui concernent tous les âges de la vie.

II. Présentation du rapport « Bien vieillir en Bretagne : changer de regard et agir pour mieux vivre ensemble le vieillissement à domicile » (Bernard PIVETTE)

Pour établir ce rapport, la commission qualité de vie, culture et solidarité a réactualisé un travail sur le vieillissement en Bretagne datant de dix ans, tout en donnant une suite aux rapports du conseil économique et social de la région sur les modes de vie et sur différents scénarios économiques et démographiques. Ce travail a été mené au travers d'auditions d'experts et de recueils de témoignages sur des initiatives de terrain.

Puisqu'on ajoute des années à la vie, pourquoi ne pas ajouter de la qualité de vie à ces années ? La région peut être concernée, à différents titres, par cette problématique, notamment au niveau des politiques d'aménagement du territoire, de transport, de culture ou de santé. La décomposition de la Bretagne en 21 pays lui impose de s'appuyer fortement sur les collectivités locales.

La vieillesse a souvent une image négative et engendre certaines angoisses. Marie-Odile Bruneau, philosophe, a souligné à quel point ceci constituait une erreur. Pour développer une politique innovante, il faut donc déjà changer de regard sur les personnes âgées.

Le rapport identifie également six thématiques.

Habitat

Les politiques mises en place dans ce domaine doivent prendre en compte la nécessité de changer ou d'adapter l'habitat tout au long de la vie. La commune de Ploudaniel a, par exemple, réalisé un site de 10 logements sociaux intermédiaires, situés en plein centre bourg et à côté d'une maison de retraite et, le plus souvent, loués par leurs occupants. La proximité d'une crèche familiale et d'une école permet une bonne mixité.

Mobilité

L'impossibilité de se déplacer ou l'isolement du logement rendront le fait de bien vieillir plus difficile. Pour assurer le déplacement des personnes âgées, on peut citer l'exemple du Distribus de Lamballe. Ce système, qui permet de desservir 17 communes par des minibus, accessibles à tous et faisant office de taxis collectifs, est utilisé par des scolaires pour un tiers, des retraités pour un tiers et des adultes et étudiants pour un tiers. 20 000 voyages sont ainsi effectués chaque année.

Services et qualité de vie

Certaines inégalités demeurent en matière d'accès aux services. De plus, ces derniers ne sont pas toujours innovants et ne correspondent pas forcément aux besoins des personnes âgées. En particulier, il faut considérer les bénéficiaires comme des acteurs de leur propre vie. Le CLIC (centre local d'information et de coordination) de Ploërmel illustre bien cette thématique. Il fonctionne avec six relais de gérontologie, dans une logique de guichet unique et d'information tout azimut. Ce dispositif est rendu possible par l'investissement important des élus et la recherche de sources de financement alternatives.

Santé

Vieillir n'est pas un processus pathologique. L'OMS considère la santé selon une approche globale (biologique, psychologique et sociale). Il faut donc des réponses à plusieurs niveaux pour assurer, à la personne, une bonne santé. Dans cette optique, le maintien à domicile n'est pas systématiquement la solution à retenir. Il faut également poursuivre l'effort en matière de formation

des intervenants à domicile. Enfin, la logique de la prévention doit être systématisée car les accidents et ruptures de la vie constituent souvent les phénomènes les plus graves.

Mieux vivre ensemble pour bien vieillir

L'isolement social est un risque qui s'accroît avec l'âge. Le taux de suicide des personnes âgées est encore trop important en Bretagne. Si la vie en couple, quand elle est possible, améliore la qualité de vie, le lien social de proximité reste, d'une manière générale, essentiel.

Culture

La culture ne concerne pas que la transmission de la mémoire. Il s'agit également de reconnaître que les personnes âgées peuvent encore apprendre et doivent avoir accès à la vie culturelle. Cette dernière améliore le bien vieillir.

Au même titre que la « *sécurisation des parcours professionnels* », il faudrait donc parler de la « *sécurisation des trajectoires de vie* » et prendre en compte le « *développement durable* » des personnes. Le rapport de la région Bretagne comprend plusieurs préconisations, générales ou thématiques, sur ce sujet.

III. Intergénération dans l'urbanisme (Benjamin BRILLAUD)

Une agence d'urbanisme, structure financée par les fonds publics, a pour mission d'observer les dynamiques urbaines des territoires et de planifier leur développement. Sur Nancy, elle intervient également sur le développement économique. La Fédération nationale des agences d'urbanisme regroupe une cinquantaine d'entités. Elle a élaboré, en collaboration avec la Fondation de France, le rapport : « *Seniors : quelle intégration dans les documents de planification et d'urbanisme ?* ».

Les documents d'urbanisme, dans leur majorité, prétendent intégrer la problématique du vieillissement, mais cette intégration reste marginale et floue. Le rapport, basé sur des discussions menées avec de nombreux acteurs, donne des préconisations sur trois thèmes.

Logement

L'habitat social constitue le levier principal des communautés urbaines dans ce domaine. Il intègre bien la question du vieillissement au travers des logements adaptés. Cependant, la réflexion s'arrête là. En particulier, la situation des logements adaptés n'est pas traitée, alors même que les seniors sont sensibles à leur environnement de proximité. Il faut également vérifier que les logements adaptés sont attribués à des personnes qui en ont besoin. L'établissement de bases de données relationnelles permettrait de suivre ces parcs. Il faudrait, en parallèle, recenser la demande et sensibiliser les seniors sur leur existence.

L'intégration de ces logements et d'équipements tels que les maisons de retraite à l'espace urbain suscite également des interrogations. L'exemple de Pulnoy, commune de quelques milliers d'habitants de la zone urbaine de Nancy, peut être cité dans ce cadre. Son essor, dans les années 1970, a engendré un étalement pavillonnaire assez classique. Une enquête, menée auprès des habitants, a fait apparaître un besoin de logements et d'équipements adaptés. Mais, les demandes étant très variées, il fallait pouvoir développer un éventail complet de logements et répondre tant aux populations âgées qu'aux populations plus jeunes. La zone traitée comprend donc une maison de retraite, des logements adaptés aux personnes âgées ou aux personnes handicapées, des maisons de ville, une résidence de services privée, des logements sociaux, des commerces, un

centre de rencontre et des pavillons traditionnels. Au travers d'une certaine organisation des transports, le projet favorise une « *proximité* », et non une « *mixité* » intergénérationnelle.

Au-delà des projets de cette nature, il faut également penser à un maillage sur des territoires plus grands afin, notamment, d'atténuer les disparités existant entre les communes.

Transport

Les plans de déplacement urbain, en majorité, disent intégrer la question des seniors. Effectivement, les agences d'urbanisme ont avancé sur les questions d'accessibilité. Mais, les solutions en matière de mobilité des seniors ne reposent pas uniquement sur le transport. Il sera impossible de financer des transports à la demande pour tous ou du tout à domicile. Il faut donc réfléchir à une recomposition de la ville et, notamment, à la création de pôles de proximité encourageant les plus âgés à sortir de chez eux.

Services

Ces questions demanderont une forte mobilisation. Il faut, en particulier, s'interroger sur le maillage des territoires. Le chevauchement des associations et prestataires privés sur un même territoire est fréquent et n'offre pas, pour autant, une bonne qualité des services. De plus, il existe des inégalités entre territoires. Il faut donc travailler sur l'articulation entre les services et ces territoires.

La Fédération nationale des agences d'urbanisme vient d'engager cinq projets pilotes pour mettre en pratique ces préconisations.

IV. Démarche intergénérationnelle de la ville d'Angers (Amandine BACOU)

En 2008, la démarche Mix'âges fêtera ses dix ans. Cette démarche citoyenne vise à réunir la ville autour de la diversité de ses cultures et de ses générations. Elle se met en place essentiellement dans les quartiers afin de favoriser la proximité. Elle permet de faciliter les rencontres, rénover les liens sociaux, rompre l'isolement et faire vivre la solidarité. Sa richesse repose sur l'implication de tous les partenaires locaux (élus, services de la ville, structures de quartier, partenaires associatifs, établissements scolaires et individus). Le CCAS, quant à lui, dispose d'une vision globale du projet et joue le rôle de facilitateur de liens.

La démarche a été entamée sur la base d'une enquête démontrant la volonté des Angevins de créer du lien entre les générations. Dans le cadre de l'appel à projets qui a suivi cette enquête, 90 projets ont été reçus et labellisés par le service animation en 2000. En 2002, le premier festival Mix'âges a été créé pour valoriser l'ensemble de ces projets. La saison s'est progressivement enrichie avec, notamment, l'organisation de colloques, de tables rondes ou de cafés des âges. En 2008, un forum de l'intergénération sera mis en place.

Les facteurs clés de la réussite du projet sont :

- des valeurs partagées entre les partenaires au travers d'une charte Mix'âges ;
- une équipe de professionnels au service du projet ;
- un droit à l'expérimentation permettant de s'associer à des projets novateurs ;
- des ressources au travers d'un réseau local, national et international ;
- des outils de communication pour sensibiliser et valoriser l'intergénération ;
- l'ancrage de la démarche sur les territoires par l'appropriation du projet, la fidélisation des partenaires et l'implication des quartiers.

Concrètement, l'inscription du partenariat dans la durée est privilégiée. Plusieurs exemples peuvent être cités :

- un partenariat entre un foyer de jeunes travailleurs et des retraités bénévoles pour l'organisation d'un atelier d'alphabétisation ;
- un projet d'échanges autour de la cuisine entre des enfants et des personnes âgées, ayant entraîné le développement de nombreux partenariats avec des lycées ou des associations ;
- l'accompagnement de jeunes dans leur recherche d'emploi, par des retraités bénévoles, dans le cadre de la mission locale angevine ;
- le prix littéraire intergénérationnel Chronos auquel participent désormais 1 300 élèves et 53 classes ;
- les cafés des âges qui se déplacent dans tous les quartiers de la ville et offrent un temps de rencontre conviviale entre les habitants.

Une vingtaine d'agents travaille au sein du CCAS, dont huit animateurs qui accompagnent le projet. Pour pérenniser l'intergénération dans la ville, il faut, en permanence, réinterroger les dix ans d'expérience accumulée et, en particulier, vérifier l'implication des partenaires. Un dossier de labellisation a été créé pour contractualiser tous les soutiens, y compris financiers, que le CCAS peut apporter à ceux-ci.

V. Echanges

Coût de l'intergénération

Dans le cas d'Angers, le CCAS participe à l'image de la ville et est entièrement soutenu par les élus, notamment en termes de coûts. Cependant, il faut noter que certaines actions sont très peu coûteuses. Un projet comme le festival Mix'âges peut être construit, sans dépense trop importante, en s'appuyant sur les complémentarités des compétences de la ville.

En matière d'urbanisme, certains coûts liés à l'intergénération sont inévitables. C'est pourquoi ces thématiques sont souvent traitées dans le cadre de réalisations d'ensemble. En revanche, ces projets permettent de dégager, à long terme, des économies d'échelle.

Dans le cadre de son analyse des actions qui ont fonctionné, le conseil économique et social régional de Bretagne a effectivement constaté que certains projets sont peu coûteux. Ils concernent, par exemple, la mise à disposition d'équipements non utilisés ou l'utilisation de retraités bénévoles. C'est, avant tout, l'envie de faire des choses ensemble qui compte.

Lien avec le département et le schéma gérontologique

L'action du CCAS d'Angers s'effectue bien en lien avec le département, le maire orientant sa politique gérontologique et intergénérationnelle en fonction d'éléments plus larges. L'entité travaille également de manière très transversale. Elle collabore avec les autres services de la ville et, notamment, toutes les résidences publiques ou privées. Elle essaie d'analyser, en permanence, ce qui se fait ailleurs afin de rester réactive sur le sujet.

Formation des animateurs de l'intergénération

Tous les animateurs du CCAS d'Angers ont suivi des cursus classiques dans le secteur de l'animation et des carrières sociales. Leur sensibilité à l'intergénération s'explique aussi par leur expérience. Enfin, la valeur du service apporté repose sur la proximité et le suivi individuel des partenaires.

Concrétisation des partenariats

Le fond d'aide à projets, prévu dans le cadre de la labellisation Mix'âges, n'a pas pour objectif de favoriser un soutien financier global, puisque d'autres partenaires sont sollicités sur les projets, mais d'apporter une aide en cas d'obstacle. Les financements demandés sont souvent peu importants. Ils varient de 50 à 1 000 euros.

Accession des personnes âgées à certains types de logement

L'offre de logement social pour personnes âgées n'est ouverte qu'à une partie de la population. C'est pourquoi certaines maisons, dans le projet de Pulnoy, sont accessibles à la propriété. Des réflexions sont également en cours sur l'offre de logements adaptés dans le parc locatif privé qui, à Nancy, est très présent en centre-ville. Il faut donc contacter les propriétaires, qui sont souvent des personnes âgées, et étudier, avec eux, la possibilité d'adapter les logements. Ensuite, l'intégration de ces offres dans des bases de données doit être examinée. Dans les quartiers neufs, les effets de certains financements sur le peuplement sont également étudiés. Enfin, certains promoteurs développent des offres adaptées aux seniors. Une réponse voit donc progressivement le jour dans le parc privé. D'un point de vue général, les collectivités locales ne pourront pas répondre seules à la problématique du vieillissement. Il faut associer différents acteurs à la réflexion et, à terme, laisser aux collectivités un rôle de coordination et de structuration.

Politiques culturelles spécifiques à la population senior

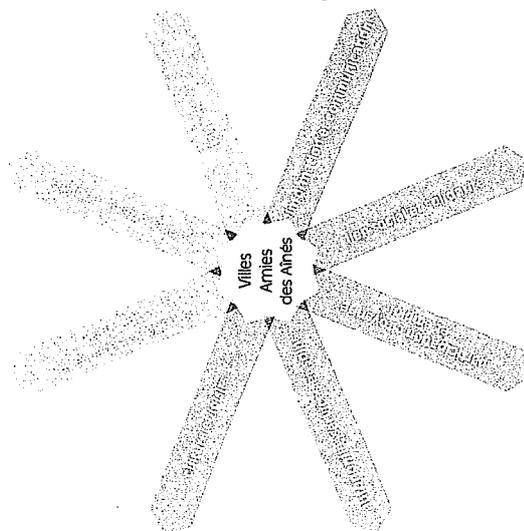
Toutes les pratiques culturelles, y compris celles des personnes âgées, doivent être encouragées. Mais, le développement de pratiques culturelles spécifiques à la population senior risque de créer des ghettos. Il faut donc plutôt favoriser un partage intergénérationnel et traiter les questions d'accès à la culture pour certaines populations, notamment celles qui sont confinées à domicile. Il existe des moyens, comme, par exemple, les lectures et prêts de livres à domicile ou les bibliothèques sonores, pour répondre aux différents besoins.

Document rédigé par la société Ubiquis

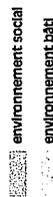
chapitre 2: Huit thématiques soulevées par l'OMS

À travers le « Guide Mondial des Villes Amies des Âînés »¹, l'OMS évoque huit dimensions de la vie urbaine. Les villes désireuses d'appliquer la démarche sont tenues d'évaluer chacun de ces aspects, lors de l'audit urbain, afin d'obtenir un état des lieux exhaustif de l'environnement. Ces huit thématiques, interdépendantes, doivent par ailleurs être au centre des actions menées dans le cadre de la démarche.

¹ Organisation mondiale de la santé, Guide mondial des villes amies des Âînés, 2007.



LÉGENDES



LES HUIT THÉMATIQUES DE LA DÉMARCHE VAA.

Pour favoriser le vieillissement actif, les villes ont un rôle à jouer : elles doivent élaborer une politique globale et mettre en place des programmes permettant de relever les défis du vieillissement.

BÂTIMENTS ET ESPACES EXTÉRIEURS

« C'est vrai que tout ce qui est accessibilité, tout est lié, plus la personne est dans une situation de fragilité, d'abord elle va avoir peur, elle ne voudra pas forcément franchir certaines portes, elle n'aura même pas envie d'y aller parce qu'elle ne va pas vouloir quelque part se mettre en danger. »²

² - Les citations pour illustrer les thématiques de Villes Amies des Âînés sont issues de l'audit participatif de Dijon.

La possibilité de bien vieillir chez soi est fortement conditionnée par l'environnement extérieur. Il y a en effet un impact important sur la qualité de vie des Âînés, sur leur mobilité et sur leur indépendance. Dans le but de favoriser l'égalité d'accès pour tous, une VAA doit intervenir sur l'environnement pour éviter les situations handicapantes et donc, le confinement au domicile.

LA DOUCEUR DES LIEUX

Le charme de la ville et son aspect accueillant constituent des éléments importants aux yeux de nos Âînés. Au-delà de la beauté intrinsèque de nos villes, les municipalités ont un rôle à jouer concernant les espaces verts ou encore la propreté.

L'ACCESSIBILITÉ

Pour permettre aux Âînés de sortir de chez eux, il est nécessaire de leur offrir les moyens de se rendre là où ils le souhaitent. Ainsi, les édifices extérieurs doivent être adaptés aux besoins de tous. Une VAA doit offrir à ses habitants une ville accessible à tous, en partie grâce à des trottoirs accueillants, des structures de repos et des toilettes publiques adaptées.

LA SÉCURITÉ

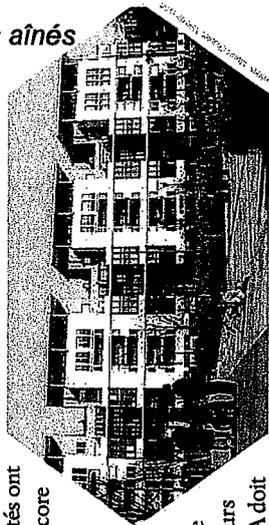
La question de la sécurité est un aspect primordial pour permettre à tous, et particulièrement aux Âînés, de bien vivre dans la ville.

INFORMATION ET COMMUNICATION

Pour favoriser le vieillissement actif au sein des municipalités, il est important que les Âînés puissent maintenir une relation avec les autres habitants, mais aussi avec

DOCUMENT 4

(extrait) – Guide français des villes amies des Âînés
– La Documentation française – 2014



Bâtiment issu de la Charte logement social et vieillissement, Ville de Lyon.

« Parce que de la "corn", il y en a de la "corn" et il y a toujours des gens qui ne savent pas. »

les événements se déroulant dans leur ville. Or, la participation des aînés au tissu social et citoyen dépend largement de leur accès à l'information.

L'ACCÈS À L'INFORMATION

Les aînés doivent avoir un accès facilité à l'information pour pouvoir rester actifs et participer à la vie de la ville. Pour ce faire, l'offre et les supports d'information doivent être multiples. La formation aux nouvelles technologies semble actuellement d'une grande utilité pour favoriser l'accès à l'information. Cela étant, les supports traditionnels ne doivent en aucun cas être laissés de côté, sous peine d'exclure une partie de la population.

LA LISIBILITÉ DES INFORMATIONS

Pour une meilleure lisibilité des informations, des éléments simples mais importants doivent être pris en compte : taille des caractères, couleurs et nuances, lieux d'affichage, etc... De même, un langage simple permet souvent d'atteindre un public plus large.

CULTURE ET LOISIRS

L'expression « participation sociale » désigne les activités de loisirs, culturelles ou intellectuelles des aînés. La notion de lien social est très présente dans cette thématique. Une bonne participation sociale a un effet positif sur la santé et le bien-être de nos aînés. Les VAA s'engagent ainsi à soutenir et accompagner les aînés pour qu'ils aient les moyens de s'impliquer dans le tissu social de leur ville.

LUTTER CONTRE L'ISOLEMENT

Encourager la participation sociale, c'est agir dans le même temps et de façon efficace contre l'isolement des personnes âgées. En effet, la culture et les loisirs permettent l'interaction et la création de liens, entre autres de façon intergénérationnelle. Pour encourager cette participation, l'information apparaît comme un critère essentiel avec le fait d'avoir une gamme de choix suffisante.

FAVORISER L'ACCESSIBILITÉ

La condition première à la participation sociale des aînés est l'accessibilité. Elle se décline sous plusieurs formes, dont la première est l'accessibilité financière. De la même façon, les structures d'accueil doivent également être accessibles et donc adaptées aux besoins de tous.

LIEN SOCIAL ET SOLIDARITÉ

« Je crois que la première des choses, c'est le manque d'attention à l'autre qui est le voisin. »

Le respect et l'inclusion sociale des aînés sont relatifs au regard, aux attitudes et aux comportements des autres habitants envers les personnes âgées. Ils forment un critère essentiel pour permettre aux aînés de bien vivre dans la cité. Ainsi, les VAA doivent à tout prix les favoriser pour promouvoir le mieux vivre ensemble. De la même manière, l'encouragement au respect et à l'inclusion sociale des aînés permet simultanément de favoriser l'entraide et la solidarité au sein de la communauté.

LA LUTTE CONTRE L'ÂGISME

L'inclusion sociale et le respect des aînés favorisent le vieillissement actif et donc, le vieillissement en bonne santé. Le programme Villes Amies des Aînés, en tant que défenseur du vieillissement actif, s'attache justement à lutter contre l'âgisme. Celui-ci mène en effet à la discrimination et à l'exclusion. L'éducation du public à ce sujet constitue, de fait, un enjeu primordial.

LE SENTIMENT D'APPARTENANCE

Tous les habitants, y compris les aînés, doivent trouver leur place dans la ville et être intégrés à chacune des actions entreprises sur ce territoire. Les actions intergénérationnelles sont une occasion de renforcer le sentiment d'appartenance des aînés.

HABITAT

« Les gens qui ont acheté, c'est compliqué aussi parce que souvent ils ont mis toutes leurs économies pour avoir cette maison et c'est là où leurs enfants ont grandi: c'est compliqué de laisser la maison. »

Le logement est un critère essentiel du bien-être et de la sécurité des personnes âgées. Il est en partie le garant du maintien de l'autonomie. Un logement adéquat participe en effet à préserver l'indépendance des aînés et véhicule un effet très bénéfique sur leur qualité de vie.

L'OFFRE DE CHOIX

Il est important que les aînés souhaitent déménager aient les possibilités de le faire, avec une gamme suffisamment large pour répondre à des besoins variés. En effet, le sentiment de sécurité et le bien-être dépendent en grande partie des conditions de logement des individus. La présence de services de proximité est vivement souhaitée par les aînés et constitue un véritable atout pour les quartiers concernés. De la même manière, le sentiment d'appartenance à la communauté locale a un poids important dans le domaine de l'habitat. Il est par ailleurs indispensable de s'intéresser aux conditions financières d'accessibilité au logement.

L'ADAPTATION

Il est crucial que le logement puisse être adapté pour bien vieillir chez soi. S'il ne l'est pas, il est nécessaire de favoriser et de soutenir les travaux d'adaptation pour permettre aux aînés de vieillir chez eux dans le confort et la sécurité.

TRANSPORTS ET MOBILITÉ

« On a des gens qui se retrouvent isolés, des gens âgés qui n'ont plus accès aux bus. »

L'accès aux transports constitue une condition essentielle pour favoriser le vieillissement actif. Plusieurs thématiques en sont directement dépendantes. C'est par exemple le cas de la participation sociale et citoyenne, ou encore de l'accès aux services. Une Ville Amie des Aînés doit

prendre en compte cet enjeu en favorisant l'adaptation des moyens existants ou la création de nouveaux transports.

LA GAMME DE CHOIX

Il est important de pouvoir offrir aux aînés un large choix concernant la question du transport. La mobilité est un aspect déterminant qui doit être favorisé par une accessibilité économique mais aussi par la proposition de différents moyens adaptés à leurs besoins spécifiques.

L'ACCESSIBILITÉ

Quelle que soit la gamme de choix, elle doit être adaptée aux besoins de tous. Ainsi, il est nécessaire d'accorder une importance particulière à la sécurité et au confort des véhicules pour en favoriser l'accès.

LES ÂÎNÉS ET LA CONDUITE

La conduite est souvent un élément important aux yeux des aînés, qui peut être mise en lien avec l'image de soi, l'épanouissement personnel ou encore le vieillissement actif. Pour la soutenir au sein des villes, certains dispositifs doivent être repensés, concernant par exemple le stationnement ou encore la courtoisie des automobilistes.

PARTICIPATION CITOYENNE ET EMPLOI

« L'emploi, chez nous, c'est tellement marginal. »

La retraite ne marque en aucun cas la fin de la contribution apportée par les aînés au sein de leur ville. Ainsi, les VAA doivent s'engager dans la reconnaissance de la contribution à la vie locale des personnes âgées.

L'OFFRE DE CHOIX

Qu'il s'agisse d'un emploi salarié ou d'une participation bénévole, la reconnaissance des compétences constitue un aspect important du bien-être et de la valorisation des aînés. De la même façon, cette participation est souvent l'occasion de créer un lien social et donc, de lutter contre

l'isolement. Il est important que les aînés puissent travailler ou s'engager bénévolement s'ils le souhaitent. Pour cela, les offres doivent être suffisamment larges et adaptées à leurs attentes.

LA FLEXIBILITÉ

Les contraintes liées à l'âge ne doivent pas constituer un obstacle à un engagement bénévole ou salarié. De ce fait, des solutions doivent être apportées pour permettre une plus grande flexibilité des conditions d'emploi des aînés.

AUTONOMIE, SERVICES ET SOINS

« Je pense que le social et le médical ont tout intérêt à travailler ensemble : il doit y avoir des volontés, je pense que ce qu'il faut c'est arriver à les collecter, à les faire se rencontrer. »

Le soutien communautaire et les services de santé constituent également des critères essentiels au maintien à domicile. Les VAA soutiennent leur action dans la mesure où ils permettent aux personnes âgées de vivre mieux et plus longtemps.

LE SOUTIEN BÉNÉVOLE

Le soutien de bénévoles au domicile des aînés les plus fragiles est un atout essentiel et doit être favorisé. Quels que soient les services proposés, ils sont toujours la garantie d'un lien social et d'une lutte contre l'isolement.

LES SERVICES À DOMICILE

Les services à domicile constituent une alternative majeure au placement en institution. En ce sens, l'éventail des offres doit être le plus large et le plus accessible possible. La question de l'information est un critère important pour favoriser l'accès à ces services.

LES SERVICES DE SANTÉ

L'accès aux services de santé est un droit fondamental dont chacun doit pouvoir bénéficier. Ils doivent être accessibles et proches des aînés.

(...)

DOCUMENT 5**LOIS****LOI n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative
à l'adaptation de la société au vieillissement (1) (extraits)**

NOR : AFSX1404296L

L'Assemblée nationale et le Sénat ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

TITRE PRÉLIMINAIRE**DISPOSITIONS D'ORIENTATION
ET DE PROGRAMMATION****Article 1^{er}**

L'adaptation de la société au vieillissement est un impératif national et une priorité de l'ensemble des politiques publiques de la Nation.

Article 2

Le rapport définissant les objectifs de la politique d'adaptation de la société au vieillissement de la population, annexé à la présente loi, est approuvé.

(...)

TITRE II**ADAPTATION DE LA SOCIÉTÉ
AU VIEILLISSEMENT****CHAPITRE I^{er}****Vie associative****Article 9**

Au second alinéa de l'article L. 120-17 du code du service national, les mots : « service civique senior peut être » sont remplacés par les mots : « tutorat est ».

CHAPITRE II**Habitat collectif pour personnes âgées****Section 1**

**Les résidences autonomie et les autres établissements
d'hébergement pour personnes âgées**

(...)

Chemin :

Code du service national

- ▶ Partie législative
 - ▶ LIVRE Ier
 - ▶ TITRE Ier bis : Dispositions relatives au service civique.
 - ▶ Chapitre II : L'engagement de service civique et le volontariat associatif.
 - ▶ Section 3 : Les relations entre la personne volontaire et la personne morale agréée.

Article L120-17

- ▶ Modifié par LOI n°2015-1776 du 28 décembre 2015 - art. 9

L'attestation de service civique mentionnée à l'article L. 120-1 peut également être délivrée, dans des conditions prévues par décret, aux pompiers volontaires.

Une attestation de tutorat est délivrée, dans des conditions définies par l'Agence du service civique, à la personne qui contribue à la formation civique et citoyenne ou au tutorat des personnes effectuant un engagement de service civique.

Liens relatifs à cet article

Cite:

Code du service national - art. L120-1

Cité par:

Décret n°2010-485 du 12 mai 2010 - art. 1, v. init.
Code du service national - art. R121-49 (V)

Actions intergénérationnelles

CCAS de la Possession (la Réunion) – Banque d'expérience UNCASS – 2015



CONTEXTE

La Ville de la Possession, commune de 26 000 habitants, est située à l'Ouest de l'île de la Réunion. Elle est en plein essor économique et se positionne en intercommunalité avec la Ville du Port (zone portuaire).

Démographiquement, elle est une des plus jeunes communes de France d'une part, et compte également beaucoup de personnes âgées dont deux centenaires d'autre part. En créole, les personnes âgées sont appelées « Gramoun », et les enfants sont des « marmailles ». Ces deux extrêmes générationnel présents sur le territoire nous ont amenés à réfléchir au moyen de maintenir le lien social entre ceux-ci.

Naguère, la composition et la situation sociale difficile des familles réunionnaises amenaient les différentes générations à se côtoyer et à s'entraider mutuellement. En effet, autrefois et même encore aujourd'hui dans certaines familles, on retrouvait les grands-parents au sein de la cellule familiale, vivant sous le même toit que les enfants et petits-enfants. Toutefois, bien que la notion de solidarité soit fortement ancrée dans la culture réunionnaise, nous assistons de plus en plus à un éclatement de ce type de composition familiale. Ceci peut notamment s'expliquer par le contexte économique de l'île (chômage important), certaines familles, pour des raisons professionnelles, ont en effet muté vers le Nord de l'île, la métropole ou encore vers l'étranger. Certains enfants sont ainsi éloignés de leurs grands-parents. A cause d'un changement des mentalités, les Gramouns d'aujourd'hui n'ont plus la même place qu'ils avaient autrefois et ont perdu leur statut de « sages ». Ils ne sont plus autant sollicités dans l'éducation des enfants. La société réunionnaise tend donc de plus en plus vers un déracinement du contexte familial et social alors que paradoxalement les valeurs culturelles sont perpétuées à travers les jeunes.

Le CCAS compte notamment, parmi ses champs d'actions, un pôle 3^e âge et un pôle petite enfance. L'action

décrite s'inscrit non seulement dans un cadre intergénérationnel mais aussi inter-services.

DESCRIPTION

La mise en place d'actions intergénérationnelles a fait l'objet d'une concertation entre les personnes âgées d'un club 3^e âge (situé à proximité de la crèche « Câlin Malin ») et l'équipe professionnelle de la crèche. Plusieurs actions ont été proposées par les personnes âgées, telles que la pâtisserie, les contes, activités manuelles, le jardinage... Un planning d'activités mis en place sur l'année scolaire prend en compte les potentialités de chaque personne âgée et de l'enfant. Cette action s'inscrit dans le projet pédagogique de la crèche. Les objectifs de ces actions sont :

- ▶ favoriser le lien social/intergénérationnel,
- ▶ sociabiliser les enfants en leur apportant un environnement plus large que celui du cercle familial,
- ▶ transmettre son histoire,
- ▶ conserver des projets de vie, un désir du lendemain,
- ▶ amener l'enfant à se projeter dans la construction de son identité,
- ▶ diversifier les relations avec l'autre afin d'élargir le repère affectif des enfants,
- ▶ contribuer à la valorisation du savoir, savoir-être, savoir-faire, des personnes âgées.

Ces actions ont vu le jour lors de la semaine créole (actions culturelles valorisant la culture réunionnaise) en octobre 2005 où les personnes âgées ont rencontré pour la première fois les enfants de la crèche.

Ces rencontres intergénérationnelles sont ouvertes à toute personne âgée volontaire (celles qui participent sont pour la plupart adhérentes de clubs du 3^e âge) et ont lieu 2 fois par mois.

Les thématiques développées permettent aux participants d'être très actifs tout au long de l'année. Elles sont alors menées en fonction du calendrier avec notamment :

- ▶ un travail autour des activités manuelles lors du carnaval,
- ▶ ou encore pour Noël (le 1^{er} Noël de tous les enfants de la crèche avec une image forte du père Noël car ce dernier a été joué par une personne âgée),
- ▶ autour de la musique pour la fête de la musique....

Les animatrices du 3^e âge se chargent de véhiculer les personnes âgées jusqu'à la crèche. L'équipe pédagogique de la crèche prépare les enfants à accueillir les « papis, mamies ». L'action a aussi permis de sensibiliser les familles des enfants par le biais des fêtes mises en place (Noël, goûter de fin d'année...).

L'année scolaire s'est clôturée par :

- ▶ une sortie pédagogique : un week-end en auberge de jeunesse à Hell-Bourg (site du patrimoine de la Réunion)
- ▶ un pot d'amitié à la crèche.

Quelques témoignages parlants :

Un gramoun raconte : « aujourd'hui, quand je passe devant la crèche, je regarde si je vois les enfants pour leur dire bonjour »,

Un autre gramoun raconte : « j'interviens au sein de la crèche comme si j'en faisais partie tous les jours » et rajoute que les gramouns ont aussi un rôle à jouer auprès des petits car « comme les marmailles koméla i retient tout, i faut pas raconte n'importe quoi devant zot »,

Un autre gramoun confie que « sa présence auprès des petits enfants lui a fait tellement de bien qu'il prend plaisir à cuisiner des gâteaux chez lui pour leur en ramener »,

Témoignage d'un professionnel de la crèche : « les enfants sont plus enjoués quand les gramouns interviennent et ils les appellent papi ou mamie ».

Lexique :

Gramoun = personne âgée

Marmaille = enfant

comme les marmailles koméla i retient tout, i faut pas raconte n'importe quoi devant zot = de nos jours, les enfants comprennent, il ne faut donc pas raconter des bêtises en leur présence.

MOYENS

Moyens humains :

2 responsables des deux pôles (3^e âge et crèche) qui se chargent de la coordination de l'action.

2 animatrices 3^e âge accompagnent les personnes âgées dans leur démarche. Elles se chargent de récupérer et de ramener les personnes âgées à leur domicile pour participer aux regroupements intergénérationnels.

Une équipe pluridisciplinaire de 13 personnes accueille et met en place les actions menées.

Pour l'organisation et l'encadrement du week-end, 2 personnels de la petite enfance viennent seconder l'équipe pour veiller au bien-être et à la sécurité des enfants. Un parent participe également de manière ponctuelle à la préparation du séjour.

Moyens matériels :

2 fourgons 9 places pour véhiculer les personnes âgées jusqu'à la crèche et transporter les personnes âgées et les enfants

Les locaux de la crèche servent de salles d'activités.

Budget :

29 000 euros (salaires, dépenses de fonctionnement notamment les frais d'alimentation (goûter), frais de carburant).

BILAN

Points positifs :

Le bilan de cette action est satisfaisant dans l'ensemble. Nous pouvons souligner les points forts suivants :

- ▶ le volontariat et l'implication des personnes âgées,
- ▶ les réflexions fructueuses des professionnels,
- ▶ le travail interservices du CCAS,
- ▶ le respect des générations dans la prise en charge de la personne,
- ▶ la valorisation de chacun (personnes âgées, enfants, professionnels),
- ▶ épanouissement de l'enfant (l'enfant attend la venue des papis, mamies et exprime leurs émotions lors des rencontres),
- ▶ une complicité s'est installée entre les enfants dit « marmailles » et les personnes âgées dit « gramouns » : regard, tendresse, admiration, affinité

Jusqu'ici, le projet s'est déroulé le temps d'une journée au maximum. Grâce à l'organisation d'un week-end, la relation entre les parents et les professionnels a évolué. En effet, une meilleure connaissance de nos pratiques a favorisé la confiance non seulement auprès des professionnels mais aussi auprès des personnes âgées, régulièrement présentes à la crèche.

Les difficultés rencontrées :

Dans la continuité d'un travail auprès de l'enfant et des professionnels, il a été nécessaire de réajuster certains points du projet comme par exemple :

- ▶ avoir toujours les mêmes personnes âgées dans la réalisation des activités,
- ▶ échange avec les personnes âgées autour de l'éducation actuelle et de la prise en charge des enfants dans le cadre des règles de la collectivité (pas de bonbons...).

ESTIMATION CCAS

Les personnes âgées sont une mémoire vivante pour la génération actuelle et à venir. Retisser du lien social permet de prendre conscience de l'importance de la tradition et de sa propre histoire identitaire. D'une part, il est important que la personne âgée affirme son identité dans sa propre histoire et d'autre part, que l'enfant construise son identité à partir d'une référence. Il est donc essentiel de réfléchir à une éducation partagée et associer les différents acteurs jouant un rôle capital dans ce rouage éducatif. L'investissement de chacun détermine la réussite d'un projet. Les actions que nous avons menées nous ont démontré une réelle motivation de part et d'autre. C'est aussi un moyen pour les structures d'accueil de s'ouvrir sur l'extérieur.

Il est à noter que la dynamique intergénérationnelle s'est mise en route à la Possession depuis déjà 3 ans. Au départ, une seule crèche était concernée. Aujourd'hui, face au bien-être de l'enfant et de la personne âgée, il a paru nécessaire de le développer sur l'ensemble du territoire possessionnais. A ce jour, les 3 structures de la petite enfance travaillent autour de l'intergénérationnel (activités au sein des structures, sorties pédagogiques...). Certaines manifestations notamment la fête de la musique, la chasse aux œufs... sont des occasions pour que l'ensemble des structures se rencontre autour d'activités intergénérationnelles. Le projet a été présenté à la première journée de l'enfant à la Réunion en juin 2008, sur le thème de l'accueil et la bien-traitance. Plus de 230 professionnels de la petite enfance (pédiatre, psychologue, puéricultrice, éducatrice de jeunes enfants, auxiliaire...) ainsi que des élus du département ont pris connaissance de ce projet. Certains professionnels et élus ont marqué leur attention par le désir de rencontrer les initiateurs de ce projet afin de l'adapter dans leur commune respective. Le travail d'un projet interservices permet aux uns et aux autres de mieux se connaître. Ce qui favorise l'ouverture d'une dynamique pour la mise en place de nouveaux projets.

Lors du travail d'élaboration auprès des parents, des questionnements ont été soulevés autour de la capacité des personnes âgées à prendre en charge leurs enfants. Les parents jusqu'ici n'avaient pas rencontré les personnes âgées, intervenant à la crèche. Le projet week-end intergénérationnel a donc permis de donner une autre dimension au projet global et de favoriser la mise en relation de ces trois générations.

Un véritable lien social se développe aujourd'hui. Les personnes âgées avaient besoin d'être accompagnées par les animatrices du 3 âge pour assurer le lien auprès des enfants de la crèche. Après la réalisation de ce week-end intergénérationnel, la dynamique est tellement forte que la personne âgée assume seule ses déplacements et veille à être au rendez-vous de chaque rencontre.

MÂJ : 05/10/2015

Début de l'action : 24/10/2005

DOCUMENT 8

Territoires 2040 n°6 – La Documentation française – DATAR – 2012

DES FACTEURS DE CHANGEMENT

Vieillesse démographique et territoires : les personnes âgées à travers la France, aujourd'hui et à 2040 (extrait)

Guy Desplanques

Ex-chef du département
démographie de l'Insee

Depuis plus d'un siècle, la durée de vie s'allonge. L'espérance de vie progresse chaque année de deux à trois mois par an. Dans la première moitié du xx^e siècle, ce gain s'expliquait en grande partie par la réduction de la mortalité des enfants et avait un faible impact sur le nombre de personnes âgées ; le vieillissement d'une population venait d'une natalité en baisse. Depuis quelques décennies, l'allongement de la vie vient surtout de la baisse de la mortalité aux âges adultes et à l'âge de la vieillesse. Il en résulte une forte augmentation de la population âgée ou très âgée.

En raison d'une faible natalité, la France a longtemps figuré parmi les pays où la population était la plus âgée. Le baby-boom a, momentanément, interrompu la tendance au vieillissement. Mais, depuis un quart de siècle, avec d'un côté, une natalité au-dessous de deux enfants par femme et une espérance de vie croissante, de l'autre l'arrivée à des âges élevés des générations nombreuses du baby-boom, le mouvement a repris. De 1975 à 2008, en France métropolitaine, l'effectif des personnes de plus de 75 ans a doublé, passant de 2,7 à 5,4 millions et la part correspondante a crû de 5,1 à 8,6 % (tableau 1). La part des personnes de 60 à 74 ans n'a augmenté que depuis la fin des années 1980. En effet, auparavant, les générations qui constituaient cette tranche d'âges étaient peu nombreuses. Depuis 2005, l'arrivée progressive dans ces âges des générations du baby-boom accentue la croissance du nombre de personnes âgées.

Tableau 1. Population par âge (France métropolitaine)

Âge	Effectif en millions			Part de la population totale		
	1975	1990	2008	1975	1990	2008
0 à 19 ans	16,9	15,7	15,3	32,1	27,8	24,7
20 à 59 ans	26,0	30,1	33,2	49,5	53,2	53,4
60 à 74 ans	7,0	6,9	8,3	13,3	12,2	13,3
75 ans ou plus	2,7	3,8	5,4	5,1	6,8	8,6
85 ans ou plus	0,5	0,9	0,4	0,9	1,5	0,7
60 ans ou plus	9,7	10,8	13,6	18,4	19,0	21,9
Total	52,6	56,6	62,1	100,0	100,0	100,0

Source : Recensements,
Insee.

Vieillesse démographique et territoires : les personnes âgées à travers la France, aujourd'hui et à 2040

À des degrés divers, cette évolution touche tous les pays. L'Europe et le Japon le sont tout particulièrement. Surtout, les travaux de prospective, ceux des pays, ceux d'Eurostat, ceux de l'ONU, montrent tous que le vieillissement sera très marqué dans les 30 prochaines années.

Le vieillissement soulève plusieurs questions quant à l'avenir de la société. La première est celle du financement des retraites. Cette question est globale et n'a pas d'impact local spécifique. Elle influe indirectement à travers les dépenses des personnes âgées là où elles vivent. Une autre grande question a trait à la santé et à la dépendance. L'avance en âge réduit la capacité à se déplacer par ses propres moyens, surtout si pour une personne qui vit seule. La possibilité de recevoir des soins ou d'être prises en charge en cas de perte d'autonomie pose des problèmes d'aménagement local.

De l'Île-de-France au Limousin : de fortes disparités

En 2008, la France, DOM compris, comptait 13,9 millions de personnes de 60 ans ou plus, soit 21,7 % de la population. Près de 8 millions sont des femmes ; 5,4 millions ont 75 ans ou plus. Pour des raisons liées à la fois à l'histoire démographique, aux disparités de fécondité et de mortalité et à la mobilité géographique, la structure par âge n'est pas la même d'une région à l'autre. Ainsi, l'Île-de-France compte 2 millions de personnes de 60 ans ou plus, soit 17,2 % de sa population, part nettement plus faible que la moyenne nationale (figure 1). D'autres régions comptent également beaucoup moins de personnes âgées que la moyenne : Nord-Pas-de-Calais, Picardie, Haute-Normandie, Alsace. Elles sont situées dans la partie nord-est du pays. À l'opposé, toutes les régions situées au sud comptent davantage de personnes âgées que la moyenne, à l'exception de la région Rhône-Alpes. Parmi elles, le Limousin se distingue, avec 29 % de personnes de 60 ans ou plus. Les quatre départements d'outre-mer se distinguent par leur jeunesse (13,9 % de personnes de 60 ans ou plus). Leur situation est abordée dans un encadré.

L'analyse à l'échelle départementale permet de préciser la localisation des personnes âgées. Dans l'ensemble, les personnes âgées sont moins nombreuses dans les départements sièges des capitales régionales (figure 2). Ainsi, dans la région Midi-Pyrénées, où la part de personnes de 60 ans ou plus atteint 24,7 %, le département de Haute-Garonne se distingue avec seulement 19,1 %. La Creuse est le département le plus vieilli : une personne sur trois y a 60 ans ou plus. À l'opposé, la Seine-Saint-Denis et le Val-d'Oise sont les départements les plus jeunes : une personne sur sept seulement y a plus de 60 ans.

Dans l'ensemble, les régions et les départements qui comptent une part importante de personnes de 60 ans ou plus se distinguent à la fois par l'importance des 60-74 ans et des 75 ans ou plus. Par exemple, le Limousin compte 16,4 % de personnes de 60 à 74 ans et 12,7 % de personnes de 75 ans ou plus. La région Poitou-Charentes et l'Auvergne ont des structures par âge très voisines pour les 60 ans ou plus. À l'opposé, l'Île-de-France compte la part la plus faible à la fois pour les 60 à 74 ans et pour les 75 ans ou plus. Les écarts à cette règle sont rares. La Corse compte une part importante de personnes de 60 à 74 ans, mais beaucoup moins pour les personnes de 75 ans ou plus. Au contraire, à Paris, la part des 75 ans ou plus est relativement élevée alors que celle des 60 à 74 ans est plutôt faible. De même, comparés à l'Indre-et-Loire et à la Sarthe, qui comptent la même part de personnes de 75 ans ou plus, le Gard et l'Hérault comptent davantage de personnes de 60 à 74 ans.

Les disparités entre départements sont plus fortes pour les personnes les plus âgées : en se limitant à la France métropolitaine, la part des personnes de 75 ans ou plus varie entre 5,1 %, en Seine-Saint-Denis et dans le Val-d'Oise, à 15,2 % dans la Creuse. Cependant, ce dernier département se distingue très nettement des autres, y compris de la Corrèze voisine, où cette part n'atteint que 13 %. Pour les personnes de 60 à 74 ans, les proportions vont de 9,7 à 18,3 %.

(...)

DOCUMENT 9

« Bien vivre ensemble entre générations – Les initiatives des associations » (extrait)
– Communauté d'agglomération du Grand Poitiers – site grandpoitiers.fr consulté en mars 2016

*Croiser les regards**

*C'est quelque chose de naturel**

*Donne l'impression d'être utile**

*Impression de transmettre des savoirs**

FAIRE POUR Une génération se met **au service d'une autre**

Chantier de jeunes en maison
de retraite

Visite aux personnes âgées

Lecture des aînés pour les enfants

...

*Plaisir des anciens
de garder le lien avec
les plus jeunes**

*Créer du lien
entre les familles**

*Projet transversal
entre les âges **

*Beaucoup
de soutien
et de solidarité**

INTERGÉNÉRATION Les liens entre les générations

FAIRE RÉCIPROQUEMENT

Des générations qui
échantent entre elles

Échange de savoirs entre jeunes
et plus âgés

Atelier radio pour les jeunes

Café intergénérationnel

...

FAIRE ENSEMBLE

Les générations
construisent ensemble

Préparation d'une fête de quartier

Tournoi sportif des familles

Atelier d'écriture intergénérationnel

...

*Les enfants comme les adultes prennent plaisir
à s'encourager mutuellement**

*Le jeu reste fédérateur entre les générations **

DOCUMENT 10

« La société intergénérationnelle au service de la famille » (extraits) – Raoul Briet,
Marc de Montalembert – Conférence de la famille – 2006

1. L'apparition du terme intergénérationnel

Le mot est constitué à partir du latin *inter* « entre », exprimant l'espace, la répartition ou une relation réciproque et du mot génération qui possède lui-même plusieurs sens.

Le premier chercheur ayant travaillé sur la question des générations est Karl MANNHEIM (1928); il s'interrogeait sur la question de la spécificité des rapports de générations dans une perspective très marquée par sa version marxiste des classes sociales. Les travaux qui suivirent opposèrent souvent divisions par classes et divisions par générations et ce n'est qu'au début des années quatre-vingts que l'on commence à mettre l'accent sur les articulations entre les rapports de générations, au travail, en famille, dans l'environnement, en politique, etc.

Aujourd'hui, tout le monde est à peu près d'accord pour s'appuyer sur trois définitions de la notion de génération.

La première à laquelle on pense spontanément, c'est l'idée de générations familiales liées par la filiation.

La seconde fait référence à l'histoire, l'ensemble des personnes ayant vécu les mêmes faits marquants (on parle de la génération du baby boom ou de la génération de 1968).

Quant à la troisième, elle est essentiellement employée par les démographes et c'est la notion de cohorte des naissances d'une même année.

L'utilisation qui est faite du terme intègre ces trois définitions : le sentiment d'appartenance à une génération conditionne, à la fois, notre intégration dans un temps collectif et notre appropriation de ce temps. Il est fondamental de se situer parmi nos pairs et avec eux dans le temps social et historique. Nous appartenons donc à une lignée familiale et à une époque donnée. S'y ajoute, depuis une soixantaine d'années, l'appartenance à un ensemble issu d'un pacte social fondé sur le contrat des générations : les jeunes qui se forment au monde du travail, les actifs et les retraités. C'est généralement en partant de cette situation qu'est, de plus en plus souvent employée l'expression « solidarité intergénérationnelle. »

La solidarité est définie dans le dictionnaire Robert – comme étant « *le caractère solidaire d'une obligation, la relation entre personnes ayant conscience d'une communauté d'intérêts, qui entraîne, pour les unes l'obligation morale de ne pas desservir les autres et de leur porter assistance* », mais aussi, « *le fait de faire contribuer certains membres d'une collectivité nationale à l'assistance financière, matérielle d'autres personnes.* »

Le système de protection sociale, en France, repose sur un contrat entre générations, ce qui amène à étudier l'égalité de traitement des différentes générations. Sans chercher à savoir s'il faut se situer du côté de Claude LEVI-STRAUSS et de Françoise HERITIER qui posent la famille (mais quelle famille ?) à l'origine de la société, ou de Maurice GODELIER pour qui l'organisation sociale joue un rôle déterminant sur l'émergence des formes familiales, on constate que société et famille sont inextricablement liées.

Mais si chacun appartient à une famille, toutes les familles ne sont pas égales et n'apportent pas les mêmes ressources : solidarité familiale et solidarités intergénérationnelles se recourent, mais ne se substituent pas.

Une partie de notre système de protection sociale s'est construite pour rétablir un certain équilibre entre les familles disposant de revenus satisfaisants et les autres. Par delà les arguments de principe qui ont opposé ceux qui craignent un affaiblissement des solidarités publiques et ceux qui craignent un affaiblissement du lien de filiation par une trop forte présence de la solidarité publique, une évidence forte demeure : l'importance des besoins sociaux à satisfaire, les limites au développement de l'Etat providence font qu'il y a place tout à la fois pour des solidarités publiques fortes, pour des solidarités intrafamiliales vivantes et pour des formes dynamiques de solidarités intergénérationnelles portées par des acteurs associatifs locaux.

2. Une société en mutation

Le monde et notre société ont probablement davantage changé en soixante ans qu'ils n'avaient bougé au cours des deux siècles précédents. Le rapport au temps a changé, les mœurs ont changé.

Le premier élément, c'est le vieillissement démographique qui constitue une tendance lourde de la société.

Pour une sélection de générations féminines en France probabilités, à la naissance, d'atteindre différents âges ¹

Génération (années de naissance)	20 ans en %	40 ans en %	60 ans en %	80 ans en %
1806	61	50	36	10
1856	65	55	43	14
1906	78	71	64	40
1956	96	95	91*	81*

Toutes choses égales par ailleurs, le baby boom, après avoir agi initialement comme un facteur de rajeunissement de la population, contribue désormais au vieillissement démographique.

(Cf. la Conférence de la Famille 2005) et l'allongement de l'espérance de vie (environ un trimestre par an) annonce une progression des plus de soixante ans, qui vont doubler d'ici 2050, pendant que les plus de 75 ans tripleront et que ceux de plus de 85 ans quadrupleront.

Tout cela annonce le remplacement progressif du modèle à trois générations par le modèle à quatre, voire cinq générations. D'après les données sociales de l'INSEE, il y a en France près

¹ Sources : Jacques Vallin et France Mesle, Tables de mortalité par générations 1701-1993 - sexe féminin, support informatique - cité par Jacques Véron.

* Estimation

de 13 millions de grands-parents (3^{ème} génération), 2 millions d'arrière-grands-parents (4^{ème} génération) et environ trente mille arrière arrière-grands-parents (5^{ème} génération).

Ce vieillissement transforme le poids relatif des différentes classes d'âge. Le groupe des soixante ans et plus dépassera en nombre celui des moins de vingt ans vers 2020. Deux conséquences en découlent, même si la durée de cotisation augmente :

- la population en âge de travailler va simultanément diminuer et vieillir.
- l'espérance de vie féminine étant supérieure à l'espérance de vie masculine, nous aurons une proportion importante de femmes dans les classes d'âges élevées.

La durée de la vie devient ainsi un enjeu individuel et collectif : bien vivre (ce qui soulève la question de l'intégration des jeunes), bien vieillir, chacun souhaitant : « vieillir-jeune », et bien mourir.

Surtout, compte tenu du fait que le vieillissement résulte pour une large part de gain en espérance de vie et de gain d'espérance de vie sans incapacité, apparaît désormais dans la vie une période nouvelle : pendant une quinzaine d'années soit entre la cessation d'activité professionnelle et la véritable entrée dans la vieillesse, il existe une période « pour une retraite active » qui est un acquis magnifique des progrès de la santé, des conquêtes sociales et du développement de la protection sociale au cours du siècle dernier.

(...)

ANNEXE

ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE

Le rôle des communes dans le domaine des relations intergénérationnelles

L'AMF regroupe 35715 maires et 1250 présidents de communautés.

Depuis sa création en 1907, ses missions sont clairement posées :

- étudier toutes les questions qui intéressent l'administration des communes et leurs rapports avec les pouvoirs publics pour être un véritable pôle d'information et de conseil auprès des maires et, depuis 1999, auprès des présidents de groupements intercommunaux.
- défendre leur intérêt commun, au-delà des clivages politiques, auprès des pouvoirs publics, notamment lors de l'élaboration des projets de lois et de décrets.

Un réseau de 100 associations départementales contribue à l'exercice de ses missions.

Sur son site www.amf.asso.fr sont disponibles toutes les notes, dossiers, articles brochures produits par ses services, dont le guide CCAS et CIAS.

La newsletter : www.maire-info.com, quotidien d'information en ligne sur l'actualité marquante des collectivités locales, la *Lettre* mensuelle des Maires de France et le magazine *Maires de France* participent à l'information des maires.

Rôle des communes en faveur des actions intergénérationnelles

La commune ou le groupement de communes (communauté de commune ou d'agglomération), définit librement sa politique sociale et décide, selon sa taille et sa composition démographique, d'un certain nombre d'actions en faveur de la famille, des plus jeunes aux plus âgés et notamment tout ce qui peut favoriser les relations intergénérationnelles.

Pour mettre en œuvre les actions ainsi définies, la commune (ou le groupement) peut agir soit directement, soit en confiant tout ou partie de son programme à **son centre communal (ou intercommunal) d'action sociale (CCAS, CIAS)** à qui elle accorde une subvention et dont le maire est président .

En outre la commune travaille **en collaboration avec les associations intervenant dans ces domaines**, à qui elle peut accorder des subventions, mettre des locaux à disposition ou fournir le terrain nécessaire pour la construction d'équipements.

Le maire, pour suivre cette politique, peut **déléguer à un ou plusieurs adjoints** des compétences dont le champ varie selon les communes (adjoint chargé des affaires sociales, de la famille, de la petite enfance et des personnes âgées et handicapées...).

Les actions intergénérationnelles initiées par les communes sont très variées et peuvent être regroupées autour des thèmes suivants :

Impliquer les jeunes et les retraités dans la politique communale en mettant en place :

- **un conseil municipal d'enfants ou de jeunes** qui permet le dialogue entre les élus adultes et les représentants des enfants et des jeunes. Il constitue un lieu d'éducation civique complémentaire à l'action de l'école dans une ambiance qui facilite la réflexion, la prise de parole et encourage l'écoute et les prépare à assumer de nouvelles responsabilités, notamment dans le monde associatif.
- **un conseil des sages ou conseils des aînés**, instance consultative, sans pouvoir de décision, dont l'objectif est de faire participer les retraités à la vie de la cité en utilisant au mieux leur compétence, leur disponibilité, leur expérience et leur mémoire. Il peut apporter un avis éclairé et une contribution active à l'étude par la commune de projets touchant à la vie quotidienne de l'ensemble de la population et favoriser ainsi les échanges intergénérationnels

Equipements intergénérationnels

- Maison multiservice intergénérationnelle autour d'activités socioculturelles.
- Immeuble multi génération avec restaurant communal tout public et services rendus entre génération.
- Logement intergénérationnel, 3 générations sur le même palier, 2 appartements séparés par une pièce « tendresse ».
- Restaurant intergénération ouvert aux retraités, personnels communaux et associatifs.
- Crèche ou jardin d'enfants à proximité d'une maison de retraite.

Soutien à des associations gérant des réseaux de bénévoles favorisant le soutien entre générations

- Visite de personnes âgées pour leur apporter du soutien et rompre leur solitude,
- Soutien scolaire effectué par des retraités,
- Atelier de lecture animés par des anciens.

Activités et manifestations culturelles et festives inter générations

- Carnaval entre enfants des centres de loisirs et anciens des résidences ou des clubs
- Echanges entre crèche ou école du primaire avec maison de retraite (visites, goûter)
- Discothèque entre adolescents et aînés

Transmission de savoir

- Transmission de savoir et d'expériences par des personnes âgées à des élèves.
- Formation de jeunes par des compagnons, artisans ou ouvriers retraités

Service civil indemnisé pour les jeunes de 16 ans pour aider les personnes âgées

(...)

MOBILISER TOUTE LA SOCIÉTÉ

La loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement met en exergue le besoin d'une mobilisation de tous les acteurs. Qu'il s'agisse du secteur associatif, des collectivités locales ou des entreprises, il est nécessaire d'œuvrer nationalement, dans une dynamique de mobilisation collective, pour porter un nouveau regard sur la vieillesse.

DYNAMISER LA PRÉVENTION INDIVIDUELLE ET COLLECTIVE

- Permettre à tous les retraités l'accès à un dispositif de prévention individualisé.
- Développer l'organisation d'actions de prévention individuelles (repérage des fragilités) et collectives (activités physiques et ateliers de prévention : chute, dénutrition, mémoire).
- Déployer un plan national pour une politique du médicament adaptée aux besoins des personnes âgées.
- Agir contre l'isolement avec le déploiement sur tout le territoire d'équipes citoyennes bénévoles dans le cadre de la Mobilisation nationale de lutte contre l'isolement des âgés (Monalisa).

PRENDRE EN COMPTE LE DÉFI DÉMOGRAPHIQUE DANS L'AMÉNAGEMENT DES VILLES ET DES TERRITOIRES

- Faire entrer les villes dans la dynamique « Ville amie des aînés » de l'Organisation mondiale de la santé et définir des « quartiers amis de l'âge » (réunissant commerces, services publics, logements adaptés, transports et aménagements de l'espace).
- Intégrer les problématiques du vieillissement aux programmes locaux d'habitat et aux plans de déplacement urbain pour les transports.

RECONNAÎTRE L'ENGAGEMENT CITOYEN DES ÂGÉS ET DÉVELOPPER À TOUS LES NIVEAUX LES ÉCHANGES INTERGÉNÉRATIONNELS

- Valoriser l'engagement des personnes âgées auprès des jeunes en service civique, à travers la délivrance d'une attestation de tutorat.
- Mettre en œuvre des initiatives de transmission intergénérationnelle grâce à l'inscription des personnes âgées dans la dynamique mémorielle et le recueil d'archives de particuliers à l'occasion de la commémoration des deux guerres mondiales.

FAIRE DE L'ÂGE UN ATOUT POUR LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE ET L'EMPLOI

- Développer la filière Silver économie en région, au niveau national et à l'export, afin de faire de la France un leader mondial et de créer des emplois (secteur du logement, de l'aide à domicile, de l'industrie des nouvelles technologies au service de l'âge...).

